

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 7 octobre 2019, les ordonnances suivantes:

**B-3**, o. 082, **C-4.1**, o. 196, **O-0.1**, o. 114, **P-1**, o. 063, **P-12.2**, o. 019 relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**C-4.1**, o. 197, déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est, entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale, jusqu'au 31 octobre 2020;

**C-4.1**, o. 198, établissant l'implantation de panneaux d'arrêt sur l'avenue Laurier Est, à l'intersection de la rue Chabot;

**C-4.1**, o. 199, établissant le virage à droite obligatoire depuis l'approche sud de l'intersection de l'avenue de l'Esplanade et de l'avenue du Mont-Royal;

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**) et du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. **P-12.2**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 8 octobre 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx